BIENVENUE A L'ÉCOLE MATERNELLE DU PETIT PRINCE

1 rue du Dr Jacobsohn

31470 Saint-Lys

Tél : 05 61 91 73 68

Mail : ce.0311560c@ac-toulouse.fr

L'école maternelle qu'est-ce que c'est ?

Vous venez d'inscrire votre enfant à l'école maternelle ?

Cette première rentrée est un évènement unique et important dans sa vie. Cette brochure vous permettra de la découvrir sous ses différents aspects et vous aidera à la préparer.

Notre école maternelle est ouverte aux enfants de 3 (nés en 2017) **à 6 ans**, nos effectifs ne nous permettent pas d'accueillir les enfants de 2 ans. Les effectifs sont environ de 30 élèves par classe et nous amènent parfois à créer des sections à double niveau mais la pédagogie est adaptée, permettant à chaque enfant de suivre une scolarité à son rythme.
L'école maternelle se compose de 3 sections :
Pour la rentrée 2020
-section de petits (PS) : enfants nés en 2017
-section de moyens (MS) : enfants nés en 2016
-section de grands (GS) : enfants nés en 2015.
Actuellement nous avons 8 classes (2PS, 1PS/MS, 1MS, 2MS/GS bilingue occitan, 2MS/GS) pour un effectif global de 221 élèves. La configuration des classes change en fonction des effectifs. La prévision des effectifs pour l'an prochain est de 207 élèves dont 62PS.
Nous avons la particularité d'avoir une classe **bilingue occitan** (langue régionale) que les élèves peuvent intégrer à partir de la MS.

L'équipe se compose de 10 enseignantes (1 enseignante à mi-temps et la décharge de la directrice) et 8 ATSEMS (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) qui accompagnent l'enseignante et les élèves au quotidien.

Mme Massat est la directrice de l'école, elle est déchargée un jour 1/2 par semaine. Dès la rentrée vous serez informés de son jour de décharge.

Pour une bonne scolarité à l'école maternelle :

Nous vous recommandons une intégration progressive en PS, car même si votre enfant est déjà habitué à la collectivité, à l'école les enjeux sont différents : les enfants doivent se concentrer davantage pour apprendre et sont soumis à un rythme plus intense et structuré (contraintes de temps et d'espace, encadrement réduit : 2 adultes pour une moyenne de 30 élèves).

On vous encourage donc à alléger au maximum la journée de votre enfant en évitant de surcharger le temps périscolaire (cantine/garderie). En PS une fréquentation régulière par demi-journée est possible. **La sieste obligatoire sur le temps scolaire peut aussi se faire à la maison ou chez l'assistante maternelle.**

Il faut que les relations parents/enseignants/directrice soient basées sur le **respect**, la **confiance** et la **communication**. Pour cela,

-Une visite d'adaptation aura lieu courant juin pour les élèves de PS et les nouveaux arrivants.

-Une réunion d'information parents/enseignants se tiendra courant du mois de septembre.

-Un cahier de liaison est mis en place pour faciliter la communication école/maison. Pensez à le signer régulièrement pour nous signaler que vous avez pris connaissance des informations.

-Un affichage régulier des informations est réalisé sur les panneaux d'affichage ou sur la porte d'entrée de l'école

-Un blog existe regroupant toutes les informations liées à la vie de l'école ; il est mis à jour régulièrement.

Vous pouvez vous y connecter dès à présent à l'adresse suivante :

http://edu1d.ac-toulouse.fr/blog31/mat-le-petit-prince-saint-lys/

-Un rendez-vous individualisé avec l'enseignant ou la directrice peut être proposé.

L'objectif majeur de l'école maternelle est de permettre à votre enfant une première expérience scolaire réussie. Elle prépare vos enfants à devenir élève, elle établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages.
Au vu des programmes de 2015, le jeu et la manipulation occupent une place prépondérante dans l'acquisition des compétences.
L'école maternelle fait partie de l'école primaire, elle couvre le cycle 1 des apprentissages premiers. Ce n'est qu'au CP que les enfants rentreront au cycle 2 des apprentissages fondamentaux.

Les enseignements sont organisés autour de 5 domaines d'apprentissage :
-mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
-agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
-agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
-comprendre les premiers outils pour structurer sa pensée
-explorer le monde

Les horaires de l'école : 8h20-8h30 accueil
11h30 sortie
13h20-13h30 accueil
15h45 sortie

Soyez ponctuels après 11h30 et 15h45 vous êtes en retard !
Pour les PS, vous avez la possibilité de récupérer les enfants à 13h20 après le repas pour réaliser la sieste à la maison.

Les rythmes scolaires : **5 jours de classe :** lundi, mardi, jeudi, vendredi toute la journée et mercredi le matin.

L'ÉCOLE AU QUOTIDIEN

Votre enfant, une fois inscrit en maternelle, doit fréquenter régulièrement l'école. Chaque jour, vous devez signaler obligatoirement son absence par mail ou téléphone puis la justifier par écrit.

Vous devez accompagner votre enfant chaque jour jusqu'à la porte de sa classe et prendre le temps d'assurer la transition entre la maison et la classe entre 8h20 et 8h30.
En grandissant votre enfant deviendra plus autonome, donc ce temps de transition sera réduit. Le groupe et le plaisir d'apprendre et de jouer avec les autres lui permettront alors de commencer sa journée de classe sans vous.

Le **doudou** est autorisé à accompagner votre enfant à l'école et participera aussi à cette transition. Il doit être de taille raisonnable et être marqué au nom de l'enfant. Dès que l'enfant sera sécurisé, il sera déposé dans la boîte conçue à cet effet. Les sucettes sont autorisées pour la sieste mais sont fortement déconseillées sur le temps de classe, même en début d'année, car elles ne permettent pas les activités de langage.

SANTÉ HYGIÈNE ET SÉCURITÉ :

***Maladie/médicaments :**

En cas de **maladie chronique** type asthme, allergie… vous devez mettre en place un **PAI** (plan d'accueil individualisé) qui permettra à l'équipe d'administrer les médicaments nécessaires en cas de crise. Vous devez retirer les documents auprès de la directrice. Dans tous les autres cas, **tout médicament est strictement interdit à l'école**.

Conformément à la législation, les enfants malades ne peuvent pas être accueillis à l'école. Il est indispensable de prévoir un autre mode de garde pour ces moments-là.
Après une maladie contagieuse, un certificat médical est obligatoire pour réintégrer l'école.

***La propreté :**

Merci de nous fournir un change en cas d'accidents occasionnels.

***La sieste :**

La sieste est obligatoire pour les élèves de petite section. Ils sont couchés dès la fin du repas vers 13h00. Le réveil se fait en fonction des besoins de chacun. La sucette et le doudou sont autorisés.

***Vie pratique :**

Pour une meilleure autonomie de votre enfant, pensez à privilégier les tenues pratiques (scratch plutôt que lacets, tour de cou et moufles plutôt que gants et écharpe…). Vos enfants grandissent et ils apprennent à l'école maternelle à faire seul. Merci d'éviter les bretelles, ceintures, lacets, salopettes, tongs/claquettes…

Il est recommandé d'écrire le nom sur les vêtements comme les blousons, tour de cou, bonnets/casquettes, moufles…

Nous vous informons que vos enfants seront amenés à effectuer des activités physiques et parfois salissantes, aussi pensez à adapter les tenues. Par temps de pluie les élèves sortent en récréation : merci d'adapter la tenue en fonction des conditions météorologiques.

Pensez à vérifier régulièrement la tête de vos enfants et n'hésitez pas à signaler l'apparition des poux et à les traiter pour rapidement éradiquer l'épidémie.

***Sécurité :**

Tous les objets dangereux, bijoux, jouets sont interdits à l'école. En cas de perte ou de vol, l'école ne sera pas tenue responsable.

L'assurance scolaire : L'assurance scolaire est obligatoire pour les sorties hors temps scolaire. Vous devez donc fournir à l'enseignante l'attestation d'assurance « responsabilité civile » et « individuelle accident ».

Vous devez impérativement stipuler par un écrit (mail, mot dans le cahier de liaison ou modifier la fiche de renseignement) toutes les personnes autorisées à récupérer l'enfant sur le temps scolaire. **Sans document écrit, on ne pourra pas confier votre enfant à la personne qui se présenterait.**

ALAE/RESTAURATION/ALSH/BUS

Les horaires de l'ALAE : 7h-8h20
11h30-13h20
15h45-19h

Tél : 05 62 23 72 30

Mme Gobbo est la responsable de la structure ALAE qui jouxte les locaux de l'école.
Vous recevrez votre dossier d'inscription par voie postale courant juin. Si vous n'avez pas reçu ce dossier avant la rentrée des classes, vous pourrez le retirer en mairie ou aux Glycines (annexe de la CAM de Muret, à St-Lys).
Tout enfant scolarisé doit obligatoirement compléter ce dossier même s'il n'utilise jamais ce service. En effet, en cas d'imprévu, de retard… votre enfant pourra bénéficier en toute sécurité de cet accueil avec votre autorisation.

L'école et l'ALAE sont 2 structures indépendantes, aussi tous les documents concernant l'ALAE (inscription TAE, vacances…) doivent être remis directement à ce service. Le personnel de l'école ne peut être en aucun cas le lien de

transmission. Une boîte aux lettres est à votre disposition à l'intérieur et à l'extérieur de l'école pour déposer vos papiers.

Fonctionnement :

Le matin dès l'entrée dans la structure de l'école vous devez badger à la borne bleue conçue à cet effet ou signaler à la personne présente l'emploi du temps de votre enfant sur la journée : cantine/garderie du soir.
Ainsi votre enfant, à 11h30 et/ou 15h45 sera pris en charge par le personnel de l'ALAE.

A l'entrée de chaque classe, vous renseignerez le document des enseignantes concernant la journée de votre enfant. Pensez à signaler toutes les modifications habituelles à l'enseignante et à indiquer à votre propre enfant son emploi du temps de la journée.

Garderie du matin : vous déposez votre enfant le matin directement à l'entrée de cette structure. Une borne est aussi disponible pour badger l'emploi du temps de votre enfant.

Garderie du soir : votre enfant aura déposé le matin en arrivant en classe sa boîte de goûter marquée à son nom dans la caisse prévue à cet effet. Le goûter a lieu dans les classes.
À partir de 15h55 l'ALAE ouvre ses portes et vous pouvez récupérer votre enfant.

Concernant les **TAE** (Temps d'Activités Extrascolaires) proposés gratuitement aux enfants de 16h15 à 17h : attention ces activités ne sont pas accessibles aux petites sections.
Pour que votre enfant participe à ces activités, vous devrez compléter le document transmis par l'ALAE via le cahier de liaison de l'école. Votre enfant ne pourra bénéficier que d'une seule activité par semaine. Une fois inscrit, sa présence est obligatoire.

Attention à ne pas surcharger l'emploi du temps de votre enfant, la suractivité n'est pas bénéfique aux apprentissages scolaires.

Le mercredi : 3 possibilités

*votre enfant peut bénéficier de la garderie sur le site de l'école maternelle jusqu'à 12h30.

*votre enfant se rend en bus à l'ALSH sur le site de l'école de Tabarly (route de Toulouse) pour se restaurer et terminer sa journée.

*un adulte désigné ou un parent vient le récupérer à la sortie des classes à 11h30.

La restauration : *vous inscrivez votre enfant à l'année sur le dossier unique reçu à la maison

*à la quinzaine via le site de la CAM : www.agglo-muretain.fr

Vous avez droit à un forfait annuel de 10 jours d'absences non facturées.

Les menus sont consultables sur ce site.

Les horaires du bus : matin : heure fixée par le conseil départemental en fonction de l'arrêt attribué

soir : départ de l'école à 16h30

Le temps de garderie bus entre 15h45 et 16h30 est gratuit.

Mme Alléguède est la responsable des transports scolaires.

Vous recevrez le dossier d'inscription à votre domicile en fin d'été ; sinon manifestez-vous à la mairie.

L'inscription à ce service nécessite une utilisation régulière.

Dans chaque bus, votre enfant retrouvera 2 accompagnateurs : 1 ATSEM de l'école et un animateur.

LE JOUR DE LA RENTRÉE (mardi 1er septembre)

Les enfants seront accueillis dans leur classe. Vous êtes invités à prendre le temps d'entrer dans la classe avec votre enfant. Vous pourrez ensemble repérer les lieux et prendre contact avec l'enseignante et l'ATSEM qui essaieront d'accueillir individuellement chaque enfant. Il faudra ce jour-là être patient mais aussi savoir partir après la prise de contact avec l'enseignante. Plus vous tarderez à quitter la classe, plus la séparation risque d'être difficile.

Pensez à signaler l'emploi du temps de votre enfant à l'enseignante ou l'ATSEM.

Matériel et documents à fournir en une seule fois à la rentrée :

Pour le jour de la rentrée, pensez à remettre dans une poche marquée au nom de votre enfant qui sera conservée en classe :

Tous les documents obligatoires, à savoir :

- Attestation d'assurance (assurance responsabilité civile et assurance individuelle accident)
- Récépissé de lecture du règlement intérieur
- le PAI si nécessaire
- le jugement en fonction de la situation nationale

et

- une boîte de lingettes
- une boîte de mouchoirs (pas de paquets individuels)
- une boîte à chaussures marquée visiblement au nom de l'élève contenant les vêtements de rechange

Et prévoir :

- un **cartable assez grand** pour contenir un cahier format A4
- un goûter individuel dans le cartable jusqu'à la mise en place des goûters collectifs
- une boîte à goûter marquée au nom de l'élève pour l'ALAE

Bonne rentrée à tous